

Évaluation des dépenses

DÉPENSES IMMÉDIATES		Montant	
Factures en cours	1) Electricité, Gaz, Eau, Fuel, Téléphone, Impôt, Factures d'artisans	€	
Paiements non encore débités	2) Cartes bancaires 3) Chèques	€ €	Total
Si décès	4) Frais d'obsèques et de succession	€	€
DÉPENSES FIXES		Montant	
Charges courantes	5) Electricité	€	
	6) Gaz	€	
	7) Eau	€	
	8) Chauffage (fuel),	€	
	9) Téléphone (portable – fixe)	€	
	10) Internet	€	
Loyers	11) Frais médicaux	€	
	12) Professionnel 13) Privé	€ €	
Remboursements d'emprunts	14) Voiture	€	
	15) Immobilier	€	
	16) Mobilier	€	
	17) Matériel	€	
	18) Local	€	
	19) Clientèle	€	
Salaire	20) Personnel	€	
	21) Employé (s) 22) Charges sociales	€ €	
Impôts et taxes	23) Revenu *	€	
	24) Foncier	€	
	25) Habitation	€	
	26) Professionnelle	€	
Cotisations	27) CARMF	€	
	28) URSSAF	€	
Assurances	29) Personnelle	€	
	30) Professionnelle	€	
Charges	31) Entretien habitation	€	
	32) Copropriété	€	
	33) Locative	€	Total
Si divorce	34) Pension alimentaire	€	€
BUDGET PRÉVISIONNEL		Montant	
Divers	35) Alimentation	€	
	36) Habillement	€	
	37) Transport (essence, entretien voiture)	€	
	38) Etudes des enfants	€	
	39) Vacances	€	
	40) Plus dépenses fixes ci-dessus	€	Total
			€
TOTAL DES DÉPENSES			€

* Attention le paiement de l'impôt est calculé d'après l'exercice de l'année précédente. Il faut donc épargner et prévoir son règlement

Capitaux disponibles et espérés Revenus prévisibles

CAPITAUX DISPONIBLES DE FAÇON RAPIDE		Montant	
	1) Réserves bancaires	€	
	2) Réserves en PEA et autres produits financiers	€	
	3) Réserves en livrets divers	€	
	4) Chèques et paiements différés	€	
	5) Tontine, Autre	€	
			Total
			€
CAPITAUX SI A JOUR DES COTISATIONS		Montant	
	6) Indemnité décès de la CARMF	€	
	7) Capital décès de la CPAM (pour les médecins conventionnés en secteur 1, et les médecins en secteur 2 qui n'ont pas opté pour le régime d'assurance maladie des travailleurs non salariés non agricoles)	€	
	8) Capital décès de l'IRCANTEC	€	
	9) Capitaux issus d'assurances privées ou de mutuelles	€	
	10) Aide familiale, Autre	€	
			Total
			€
CAPITAUX A DISPONIBILITE NON IMMEDIATE		Montant	
	11) Placements mobiliers	€	
	12) Habitation principale ou secondaire	€	
	13) Cession de clientèle et/ou du cabinet, Autre	€	
			Total
			€
REVENUS PREVISIBLES		Montant	
En cas de maladie	14) Indemnités journalières CARMF (à partir du 91 ^e jour)	€	
	15) Indemnités journalières Sécurité Sociale (si salarié)	€	
	16) Indemnités journalières liées à l'activité hospitalière	€	
En cas d'invalidité	17) Rente invalidité CARMF + 35 % si le médecin est marié + 10 % si le médecin a eu au moins 3 enfants	€ €	
	18) Rente éducation pour les enfants	€	
En cas de décès	19) Rente temporaire CARMF pour le conjoint survivant	€ €	
	20) Rente éducation pour les enfants jusqu'à 25 ans	€	
	21) Pension de réversion (Base, Complémentaire, ASV)	€	
Autres revenus	22) De la conjointe ou du conjoint	€	
	23) Allocations familiales	€	
	24) Allocation logement	€	
	25) Revenus du patrimoine mobilier ou immobilier	€	
	26) Assurances volontaires (assurance vie, ...)	€	
			Total
			€

TOTAL DES CAPITAUX DISPONIBLES ET ESPÉRÉS

€

**DIFFÉRENCE ENTRE DÉPENSES ET LES CAPITAUX DISPONIBLES, ESPÉRÉS
ET REVENUS PRÉVISIBLES**

€